



uniSTOR, auroSTOR

VIH R 750

VIH R 1000

VIH R 1500

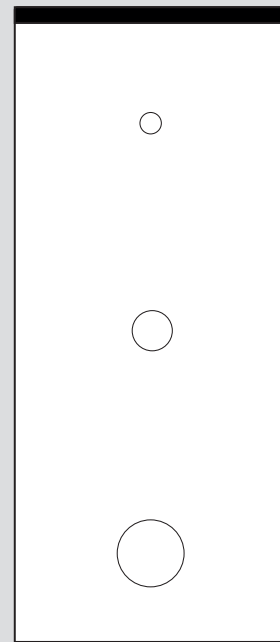
VIH R 2000

VIH S 750

VIH S 1000

VIH S 1500

VIH S 2000



Notice d'emploi

Sommaire

1	Sécurité.....	3
1.1	Utilisation conforme	3
1.2	Consignes de sécurité générales	4
2	Remarques relatives à la documentation.....	7
2.1	Respect des documents complémentaires applicables.....	7
2.2	Conservation des documents	7
2.3	Validité de la notice.....	7
3	Description du produit	7
3.1	Structure	8
3.2	Mode de fonctionnement	8
3.3	Marquage CE.....	9
4	Fonctionnement.....	9
5	Entretien et maintenance	9
5.1	Maintenance	9
5.2	Entretien du produit	10
6	Mise hors service.....	11
6.1	Mise hors service définitive de l'appareil	11
7	Recyclage et mise au rebut	11
8	Garantie et service après-vente	12
8.1	Garantie.....	12
8.2	Service après-vente.....	13



1 Sécurité

1.1 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Le ballon d'eau chaude sanitaire a été spécialement conçu pour maintenir de l'eau potable à une température maximale de 85 °C, à destination des ménages comme des entreprises artisanales. Cet appareil est destiné à s'intégrer dans une installation de chauffage central. Il peut être associé à des appareils de chauffage dont la puissance est conforme aux seuils stipulés dans le tableau ci-dessous.

	Puissance continue (kW/h)	Puissance continue (l/h)
VIH R 750	65*/34**	1596*/835**
VIH R 1000	77*/40**	1891*/982**
VIH R 1500	97*/51**	2382*/1252**
VIH R 2000	118*/62**	2898*/1523**

	Puissance continue (kW/h)	Puissance continue (l/h)
VIH S 750	60*/31**	1474*/761**
VIH S 1000	60*/32**	1474*/786**
VIH S 1500	77*/40**	1891*/982**
VIH S 2000	87*/48**	2138*/1179**
* Température de départ de 80 °C, température de sortie de l'eau chaude de 45 °C, température d'entrée de l'eau froide de 10 °C		
** Température de départ de 60 °C, température de sortie de l'eau chaude de 45 °C, température d'entrée de l'eau froide de 10 °C		

La production d'eau chaude peut être pilotée aussi bien par un régulateur barométrique à sonde extérieure que par la régulation d'un appareil de chauffage compatible. Il s'agit plus précisément d'appareils de chauffage qui intègrent une fonction de charge de ballon et offrent une possibilité de raccordement pour sonde de température.

L'utilisation conforme du produit suppose :



- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Ce produit peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser le produit en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec ce produit. Le nettoyage et l'entretien courant du produit ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement com-

merciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.2 Consignes de sécurité générales

1.2.1 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- ▶ Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.
- ▶ N'exécutez que les tâches pour lesquelles la présente notice d'utilisation fournit des instructions.





1.2.2 Risque de dommages matériels sous l'effet du gel

- ▶ Assurez-vous que l'installation de chauffage reste en service dans tous les cas lorsqu'il gèle, mais aussi que toutes les pièces sont suffisamment chauffées.
- ▶ Si vous ne pouvez pas faire en sorte que l'installation de chauffage reste en service, faites-la vidanger par un installateur spécialisé.

1.2.3 Dommages matériels en cas de problèmes d'étanchéité

- ▶ Faites en sorte que les conduites de raccordement ne subissent pas de contraintes mécaniques.
- ▶ Ne suspendez pas de charge aux conduites (par ex. vêtements).

1.2.4 Conduite à tenir en cas de fuites

- ▶ En présence de fuites au niveau de l'installation, fermez immédiatement la soupape d'arrêt d'eau froide.

- ▶ Demandez à l'installateur spécialisé où se trouve le robinet d'arrêt d'eau froide le cas échéant.
- ▶ Faites réparer toute fuite par une société d'installation agréée.

1.2.5 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

- ▶ Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés du produit.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau du produit
 - conduites hydrauliques et câbles électriques
 - au niveau de la soupape de sécurité
 - au niveau des conduites d'évacuation
 - au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit



1.2.6 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Contactez immédiatement un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

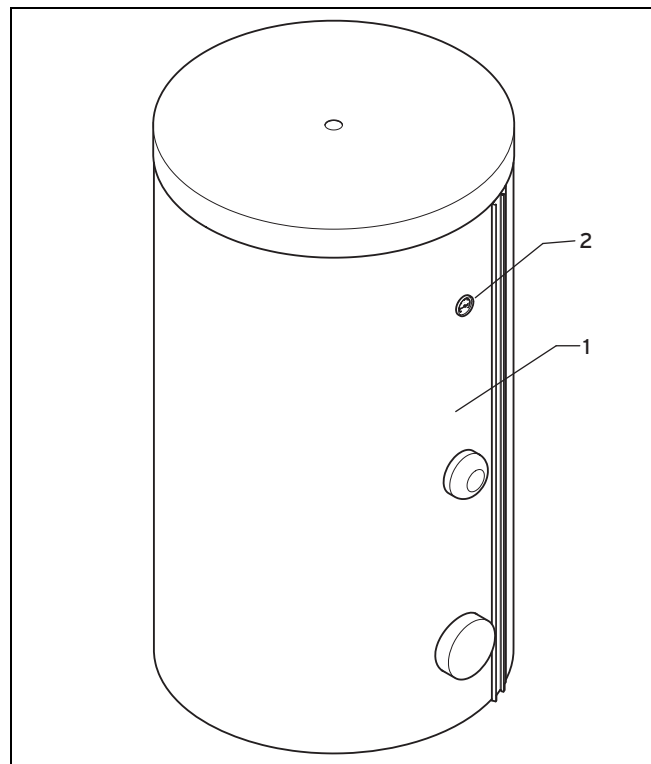
Appareil - référence d'article

VIH R 750	0010014931
VIH R 1000	0010014932
VIH R 1500	0010014933
VIH R 2000	0010014934
VIH S 750	0010014935
VIH S 1000	0010014936
VIH S 1500	0010014937
VIH S 2000	0010014938

3 Description du produit

Les ballons solaires ont été spécialement conçus pour conserver de l'eau chaude sanitaire à destination des ménages comme des établissements commerciaux. En règle générale, les ballons solaires sont associés à un système solaire.

3.1 Structure



1 Isolation thermique

2 Thermomètre de température d'eau chaude

Le ballon est équipé d'une isolation thermique extérieure. La cuve du ballon est en acier émaillé. L'intérieur de la cuve renferme les serpentins qui transmettent la chaleur. La cuve comporte en outre deux anodes de protection en magnésium (ballons de 750 l et 1000 l) ou deux anodes à courant imposé (ballons de 1500 l et 2000 l) qui garantissent une protection contre la corrosion. Une pompe de circulation en option améliore le confort d'utilisation de l'eau chaude, tout particulièrement au niveau des points de puisage éloignés.

3.2 Mode de fonctionnement

Les ballons d'eau chaude sanitaire **VIH R** font partie des ballons monovalents. Ils sont dotés d'un échangeur thermique qui est alimenté en calories par les capteurs solaires qui se trouvent sur le toit. Ces calories sont véhiculées par le biais du fluide caloporteur. Il est également possible de faire fonctionner l'échangeur thermique avec un appareil de chauffage. L'échangeur thermique se trouve en bas du ballon. La chaleur qui monte depuis le bas du ballon chauffe toute l'eau sanitaire qu'il renferme et sert donc à produire de l'eau chaude. Dès que l'on tire de l'eau chaude du ballon, il y a de l'eau froide qui entre.

Les ballons solaires **VIH S** font partie des ballons bivalents. Ils comportent deux échangeurs thermiques. L'échangeur thermique du bas est alimenté en calories par les capteurs solaires situés sur le toit. Ces calories sont véhiculées par le fluide caloporteur. La chaleur qui monte depuis le bas du ballon chauffe toute l'eau sanitaire qu'il renferme et sert donc à produire de l'eau chaude. Si aucun apport solaire n'est possible pendant une période prolongée, la production d'eau chaude est assurée par l'échangeur thermique du haut du

ballon, qui est alimenté par un appareil de chauffage supplémentaire. Dès que l'on tire de l'eau chaude du ballon, il y a de l'eau froide qui entre.

3.3 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les produits sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la déclaration de conformité.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

4 Fonctionnement



Attention !

Dysfonctionnements en l'absence de puisage d'eau

Si vous passez plus de deux mois sans prélever d'eau dans le ballon, son fonctionnement risque d'être perturbé par une accumulation de gaz.

- Faites en sorte de faire couler de l'eau d'un robinet au moins tous les deux mois.



Attention !

Corrosion pour cause d'anode à courant vagabond hors service

Si l'anode à courant vagabond est hors service alors que le ballon est plein, la protection anticorrosion n'est plus garantie.

- Assurez-vous que l'anode à courant vagabond est bien opérationnelle en permanence dès lors que le ballon est plein.
-
- Contrôlez le témoin pour vous assurer que l'anode de courant vagabond et le connecteur secteur (potentiostat à connecteur) sont bien opérationnels (voir le chapitre Maintenance, Contrôle du témoin).

5 Entretien et maintenance

5.1 Maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit. Il peut être nécessaire d'anticiper l'intervention de maintenance, en fonction des constats de l'inspection.

5.1.1 Plan de maintenance

#	Travaux de maintenance	Intervalle	
1	Validité: VIH R, VIH S 750 OU VIH R, VIH S 1000 Maintenance de l'anode de protection en magnésium	Tous les ans à partir de 2 ans	10
2	Validité: VIH R, VIH S 1500 OU VIH R, VIH S 2000 Contrôle du témoin	Tous les mois	10

5.1.2 Contrôle du témoin

Validité: VIH R, VIH S 1500 OU VIH R, VIH S 2000

1. Contrôlez le témoin qui se trouve sur la prise de secteur (potentiostat à connecteur) de l'anode à courant vagabond (→ **contenu de la livraison dans la notice d'utilisation du système à courant extérieur**).

2. Alternative 1:

Condition: Témoin: vert

L'anode à courant vagabond et la prise de secteur (potentiostat à connecteur) sont opérationnels.

- Refaites ce contrôle à chaque intervalle de maintenance.

2. Alternative 2:

Condition: Témoin: rouge ou éteint

- Adressez-vous au service après-vente du fabricant du ballon ou à votre installateur spécialisé.

5.1.3 Maintenance de l'anode de protection en magnésium

Validité: VIH R, VIH S 750 OU VIH R, VIH S 1000

- Confiez la maintenance de l'anode de protection en magnésium à votre installateur spécialisé.



Remarque

Si l'usure de l'anode de protection en magnésium atteint 60 %, l'installateur spécialisé doit la remplacer. Si l'installateur spécialisé constate qu'il y a des impuretés dans la cuve au moment du remplacement de l'anode de protection en magnésium, il devra la rincer.

5.2 Entretien du produit

1. Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.
2. N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

6 Mise hors service

6.1 Mise hors service définitive de l'appareil

- Veillez à ce que la mise hors service de l'appareil soit effectuée par un installateur agréé.

7 Recyclage et mise au rebut

Mise au rebut de l'emballage

- Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé le produit.

Validité: sauf France

Mise au rebut de l'appareil



■ Si le produit porte ce symbole :

- Dans ce cas, ne jetez pas le produit avec les ordures ménagères.
- Éliminez le produit auprès d'un point de collecte d'équipements électriques et électroniques usagés.

Validité: France

Mise au rebut de l'appareil



- Éliminez correctement le produit et les accessoires.
- Conformez-vous à toutes les prescriptions en vigueur.

Suppression des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel risquent d'être utilisées à mauvais escient par des tiers.

Si le produit renferme des données à caractère personnel :

- Avant de jeter le produit, assurez-vous qu'aucune donnée à caractère personnel (identifiants de connexion, par exemple) ne se trouve dessus ou à l'intérieur.

8 Garantie et service après-vente

8.1 Garantie

Validité: Belgique

La période de garantie des produits Vaillant s'élève à 2 ans minimum contre tous les défauts de matériaux et les défauts de construction à partir de la date de facturation. La garantie est d'application pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

1. L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se verrait automatiquement annulée.
3. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie dûment complète, signée et affranchie doit nous être retournée au plus tard quinze jours après l'installation!

La garantie n'est pas d'application si le mauvais fonctionnement de l'appareil serait provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction

aux normes relatives aux directives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel ou de toute usure normale ou pour tout acte dit de force majeure. Dans tel cas, il y aura facturation de nos prestations et des pièces fournies. Toute facturation établie selon les conditions générales du service d'entretien est toujours adressée à la personne qui a demandé l'intervention ou/et à la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic...) qui accepte explicitement de prendre cette facture à sa charge. Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque. Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société. Pour garantir le bon fonctionnement des appareils Vaillant sur long terme, et pour ne pas changer la situation autorisée, il faut utiliser lors d'entretiens et dépannages uniquement des pièces détachées de la marque Vaillant.

Validité: France

Dans l'intérêt des utilisateurs et eu égard à la technicité de ses produits, Vaillant recommande que leur installation, ainsi que leur mise en service et leur entretien le cas échéant, soient réalisés par des professionnels qualifiés. En tout état de cause, ces opérations doivent être réalisées en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur et les instructions émises par Vaillant.

Les produits Vaillant bénéficient d'une garantie commerciale accordée par le constructeur. Sa durée et ses conditions sont définies dans la Carte de Garantie livrée avec le produit et dont les dispositions s'appliquent prioritairement en cas de contradiction avec tout autre document. Cette garantie n'a pas pour effet d'exclure l'application des garanties prévues par la loi au bénéfice de l'acheteur du produit, étant entendu que ces dernières ne s'appliquent pas lorsque la défaillance du produit trouve son origine dans une cause étrangère, en ce compris notamment :

- défaut d'installation, de réglage, de mise en service, d'entretien ou de maintenance, notamment lorsque ces opérations n'ont pas été réalisées par un professionnel qualifié, dans le respect des règles de l'art ou des recommandations émises par le fabricant (notamment dans la documentation technique mise à disposition des utilisateurs ou des professionnels) ;
- caractéristiques techniques du produit inadaptées aux normes applicables dans la région d'installation ;
- défaillance de l'installation ou des appareils auxquels les produits Vaillant sont raccordés ;
- dimensionnement du produit inapproprié aux caractéristiques de l'installation ;
- conditions de transport ou de stockage inappropriées ;
- usage anormal des produits ou des installations auxquelles ils sont reliés ;
- dysfonctionnement d'une pièce de rechange non commercialisée par le constructeur ;
- environnement inapproprié au fonctionnement normal des produits, en ce compris : caractéristiques de la ten-

sion d'alimentation électrique, nature ou pression de l'eau utilisée, embouage, gel, atmosphère corrosive, ventilation insuffisante, protections inadaptées, etc. ;

- Intervention d'un tiers ou cas de force majeure tel que défini par la Loi et les Tribunaux français.

8.2 Service après-vente

Validité: Belgique

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso ou sur le site www.vaillant.be.

Validité: France

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso ou sur le site www.vaillant.fr.

Fournisseur**N.V. Vaillant S.A.**

Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos

Tel. 2 3349300 ■ Fax 2 3349319

Kundendienst / Service après-vente / Klantendienst 2 3349352

info@vaillant.be ■ www.vaillant.be



0020159533_02

SDECC SAS (une société de Vaillant Group en France)

SAS au capital de 19 800 000 euros - RCS Créteil 312 574 346 ■ Siège social: 8 Avenue Pablo Picasso

94120 Fontenay-sous-Bois

Téléphone 01 4974 1111 ■ Fax 01 4876 8932

www.vaillant.fr

Éditeur/fabricant**Vaillant GmbH**

Berghauser Str. 40 ■ D-42859 Remscheid

Tel. +49 2191 18 0 ■ Fax +49 2191 18 2810

info@vaillant.de ■ www.vaillant.de

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.

Sous réserve de modifications techniques.